

*SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL*

**Le vendredi 5 juin 2015 à 19h30**

À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel  
1890, rue Principale, Duhamel

---

## Ordre du jour

1. Ouverture de la séance régulière
  - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2015 et de l'assemblée spéciale du 3 juin 2015
  - 1.3
2. Finances
  - 2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de mai 2015
  - 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mai 2015
  - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 29 mai 2015
  - 2.4 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2014 (sujet du mois)
  - 2.5
3. Période de questions
4. Département de l'Administration
  - 4.1 Correspondance
  - 4.2 Gestion du personnel : embauche des occasionnels
  - 4.3 Nomination par intérim au poste d'inspecteur responsable de l'émission des permis- Madame Manon St- Louis
  - 4.4 Amendement de la résolution numéro 15-02-17640 Autorisation de vente des parcelles d'empiètement du lot 48, rang A
  - 4.5 Vente de l'érablière Bourdeau – demande d'appui
5. Département de l'Hygiène du milieu
  - 5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu
  - 5.2 Cueillette des matières résiduelles en régie
  - 5.3 Règlement d'emprunt : Achat d'un camion d'ordures pour cueillette des matières résiduelles
  - 5.4 Rapport d'analyse et acceptation de la soumission – achat de bacs verts
  - 5.5 Ajustement des coûts- analyse d'eau des commerces
6. Département des Travaux publics
  - 6.1 Compte rendu des Travaux publics
  - 6.2 Entériner travaux d'urgence- entrée du 1225, route 321
  - 6.3 Règlement d'emprunt : Travaux LGE
7. Département de la Sécurité publique
  - 7.1 Compte rendu de la Sécurité publique
  - 7.2 Embauche d'un pompier à temps partiel
  - 7.3
8. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement
  - 8.1 Compte rendu de l'Urbanisme et de l'Environnement
  - 8.2 Rapport de distribution d'arbres 2015
  - 8.3 Dérogation mineure : Projet d'agrandissement du garage existant situé au 1081, route 321
  - 8.4 Dérogation mineure : Projet d'agrandissement du chalet situé à lot 1 Isle 1 lac Gagnon app.1-1-1.
  - 8.5 Règlement sur les nuisances
  - 8.6 Appui- appel à la Solidarité du monde municipal – Requête commune concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

8.7 Demande d'un P.I.I.A.-1914, rue Principale, Duhamel

9. Département des Loisirs, culture et tourisme

9.1 Compte rendu des Loisirs, culture et tourisme

9.2 Projet 2017-Festival de la raquette

10. Département du Service à la collectivité

10.1

10.2

11. Varia

11.1 Demande d'appui de la FQM concernant la signature  
du nouveau Pacte fiscal

11.2

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

**À une séance régulière tenue le 5 juin 2015 à 19h30 à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, sous la présidence de monsieur David Pharand, maire**

**Sont présents:**

Messieurs Gaëtan Lalande

Noël Picard

Gilles Payer

Madame Doris Larose

**Sont absents avec motivation:**

Messieurs Daniel Berthiaume

Michel Longtin

Secrétaire d'assemblée: Madame Claire Dinel, directrice générale

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. 15-06-17738 Ouverture de la séance**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

La séance régulière soit ouverte à 19h40.

**Adoptée.**

**1.1 15-06-17739 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

L'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point 8.7 Demande d'un P.I.I.A.- 1914 rue Principale, Duhamel.

**Adoptée.**

### **1.2 15-06-17740 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2015 et de la séance spéciale du 3 juin 2015**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

La lecture du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2015 et de la séance spéciale du 3 juin 2015 soit exempté et que lesdits procès-verbaux soient adoptés.

**Adoptée.**

## **2. FINANCES**

### **2.1 15-06-17741 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de mai 2015**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

La lecture des comptes du mois de mai 2015 au montant de 156 729.81\$ qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 18491 au no 18557, les prélèvements no 3877 à 3906 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 1318.54\$ soit exemptée et le maire et la directrice générale sont autorisés à en faire le paiement.

**Que,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**Adoptée.**

### **2.2 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de mai 2015**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai est déposé pour une dépense totale de 43 431.61\$ pour considération au Conseil.

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de mai 2015.

*Claire Diné, dir. g.*

Claire Diné, dir.-gén.

### **2.3 15-06-17742 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 29 mai 2015**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le rapport des revenus et dépenses au 29 mai 2015 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

**Adoptée.**

#### **2.4 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2014- sujet du mois**

Le rapport des indicateurs de gestion 2014 est présenté aux membres de l'Assemblée avec des comparatifs des années antérieures.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1 Correspondance**

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de mai 2015 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 5 juin 2015 »

#### **4.2 15-06-17743 Gestion de personnel : embauche des occasionnels**

**ATTENDU QUE** les postes de chauffeur-journalier et journalier occasionnel étaient à pourvoir au sein de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** deux candidatures ont été retenues par le comité de sélection suite à un appel de candidatures;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la recommandation du directeur de gestion du territoire à l'effet de retenir les candidatures de madame Christiane Leclaire à titre de chauffeur-journalier occasionnel-classe 6 échelon 1 et monsieur Christian Lévesque à titre de journalier occasionnel- classe 3, échelon 1 selon la convention collective en vigueur rétroactif au 19 mai 2015.

**Adoptée.**

#### **4.3 15-06-17744 Nomination par intérim au poste d'inspecteur responsable de l'émission des permis- Madame Manon St-Louis**

**ATTENDU QUE** monsieur Adrien Filion, inspecteur municipal est en arrêt de travail pour une période de deux mois;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Madame Manon St-Louis, préposée à l'urbanisme et à l'environnement soit nommée inspectrice municipale par intérim durant la période d'absence de monsieur Adrien Filion.

**Adoptée.**

#### **4.4 15-06-17745 Amendement de la résolution numéro 15-02-17640 Autorisation de vente des parcelles d'empiètement du lot 48, rang A**

**ATTENDU** la résolution 15-02-17640 concernant la vente des parcelles d'empiètement du lot 48, rang A;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de préciser l'attribution des frais notariés et d'arpentage de terrain aux parties impliquées dans ladite vente;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil autorisent monsieur David Pharand, maire et madame Claire Diné, directrice à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente des parcelles de terrains préparé par le notaire Louis-Philippe Robert;

**Et que,**

Les frais notariés de contrat soient aux frais des acheteurs;

**Et que,**

Les frais d'arpentage soient aux frais de la municipalité de Duhamel.

**Adoptée.**

#### **4.5 15-06-17746 Vente de l'érablière de Lac-Simon S.E.N.C.**

**ATTENDU QUE** l'érablière Lac-Simon S.E.N.C. est en vente depuis un certain moment;

**ATTENDU QU'**une confirmation de non-objection est nécessaire de la part de la Municipalité pour le transfert de la propriété;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil municipal ne s'objectent pas à la vente de la propriété située au 217, ch. Tour-du-Lac, Duhamel pour environ 140 hectares de terrain conditionnellement à ce que les eaux de ruissellement des entrées sur le chemin Tour-du-Lac soient contrôlées;

**Et que,**

Les débris et véhicules hors d'usage soient disposés de façon adéquate en concordance avec les règlements en vigueur.

**Adoptée.**

### **5. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu**

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de l'Hygiène du milieu.

#### **5.2 15-06-17747 Cueillette des matières résiduelles en régie**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale de cueillette des matières résiduelles sera dissoute au mois de mars 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil doivent déterminer la méthode de cueillette des matières résiduelles au sein de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**une étude de faisabilité a été effectuée incluant des comparatifs de municipalités de la région de la Petite-Nation ainsi que les avantages et désavantages de cueillette en régie ou à contrat avec un descriptif des coûts en appui;

**ATTENDU QUE** quatre options en régie ont été présentées incluant le centre de transbordement et le service de transport vers le centre de déversement des matières résiduelles (Lachute);

Il est **résolu** à l'unanimité

**Qu'**

À la lumière de l'étude de faisabilité, les membres du Conseil municipal optent pour la méthode de cueillette en régie moyennant un achat de camion sanitaire 6 roues – 14 verges et que le choix de l'option parmi les 4 options est reporté au mois d'août 2015.

**Adoptée.**

**5.3 15-06-17748 Adoption du règlement d'emprunt 2015-10 : Achat d'un camion sanitaire 6 roues pour cueillette des matières résiduelles**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été présenté lors de l'assemblée spéciale du 3 juin dernier ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement d'emprunt 2015-10 décrétant **l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures** et un emprunt de 195 000\$.

**Et que,**

Ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite.

**Adoptée.**

**5.4. 15-06-17749 Rapport d'analyse et acceptation de la soumission –achat de bacs verts**

**ATTENDU QUE** dans la démarche de livraison des bacs selon la réglementation numéro 2014-06, les commandes de bacs sont plus élevés que l'inventaire restant;

**ATTENDU QU'**un appel de soumissions était nécessaire dont voici la liste;

La 1<sup>ère</sup> soumission d'IPL:

Fourniture et livraison garage municipal	Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 9.975%	TOTAL
65,15\$	65,15\$	3.25\$	6.49\$	74.89\$

La 2<sup>ième</sup> soumission de Nova Envirocom:

Aucune soumission déposée.

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit la firme IPL au montant de 65,15 \$+ taxes.

**Et Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'achat de 362 bacs verts d'une capacité de 360 litres.

**Adoptée.**

#### **5.5 15-06-17750 Ajustement des coûts- analyse d'eau des commerces**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil municipal de Duhamel autorisent l'augmentation de 3\$ par analyse de test d'eau pour les commerces.

**Adoptée.**

### **6. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **6.1 Compte rendu des Travaux publics**

Monsieur David Pharand donne le compte rendu des travaux publics.

#### **6.2 15-06-17751 Entériner les travaux d'urgence- entrée du 1225, route 321**

**ATTENDU QUE** l'entrée de la propriété située au 1225, route 321 a subi des problèmes d'affaissement d'un ponceau suite aux pluies diluviennes ;

**ATTENDU QUE** pour des raisons d'urgence, la Municipalité a procédé à la réfection dudit ponceau;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil entérinent les travaux de réfection de ponceaux pour la propriété située au 1225, route 321 à Duhamel;

**Et que,**

Les matériaux utilisés pour la réfection de ponceaux soient facturés au contribuable et ce conformément à la politique présentement en vigueur.

**Adoptée.**

#### **6.3 15-06-17752 Adoption du règlement d'emprunt 2015-09 : Travaux Lac-Gagnon Est**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été présenté lors de l'assemblée spéciale du 3 juin dernier ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement d'emprunt Règlement numéro 2015-09 décrétant une dépense de 169 000 \$ et un emprunt de 169 000 \$ pour la réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Gagnon Est.

**Et que,**

Ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

**Adoptée.**

#### **6.4 15-06-17753 Programme du ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP)**

**CONSIDÉRANT** un nouveau programme du ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) visant à financer une partie des travaux de restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins à usage multiple du domaine de l'état;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux étaient déjà planifiés pour la présente année sur des chemins visés par le programme;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres travaux, réfection de pont, etc., pourraient aussi être admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont un délégataire visé par ledit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la date butoir pour présenter des demandes est le 12 juin 2015;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le conseil municipal de Duhamel mandate monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, comme signataire de tout document nécessaire à une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme.

**Adoptée.**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Compte rendu de la Sécurité publique**

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de la Sécurité publique.

### **7.2 15-06-17754 Embauche d'un pompier à temps partiel**

**ATTENDU QU'**un appel de candidature a été effectué afin de recruter de nouveaux pompiers volontaires à Duhamel;

**ATTENDU QU'**une deuxième candidature a été reçue au nom de monsieur Jean-Pierre Larocque;

**ATTENDU QUE** la recommandation du directeur du service à l'effet de nommer monsieur Jean-Pierre Larocque à titre de pompier volontaire de Duhamel pour une période d'essai d'un an, et ce, conformément au règlement 04-002 « établissement du service d'incendie » ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Suite à la recommandation de monsieur Benoit Fiset, directeur du service d'incendie, les membres du Conseil acceptent la candidature de monsieur Jean-Pierre Larocque à titre de pompier de Duhamel pour une période de probation d'un an.

**Adoptée.**

## **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Compte rendu de service d'Urbanisme et environnement**

Monsieur David Pharand donne le compte rendu du service d'Urbanisme et madame Doris Larose donne celui de l'Environnement.

### **8.2 Rapport de distribution d'arbres**

Madame Doris Larose donne le compte rendu du rapport de distribution d'arbres.

### **8.3 15-06-17755 Dérogation mineure : Projet d'agrandissement du garage existant situé au 1081, route 321**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure, concernant l'agrandissement d'un garage à 114% de la superficie du bâtiment principal alors que la disposition réglementaire en cause ne permet que 90% (article 126, règlement de zonage 2013-05), datée du 5 mai 2015, a été déposée à notre service d'urbanisme, pour l'immeuble au 1081 route 321 à Duhamel et ce, en bonne et due forme;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble possède de l'équipement hivernal de fort gabarit nécessitant un entreposage spécifique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement ne dépasse pas le 150% de la superficie occupée au sol par le bâtiment principal pour l'ensemble des bâtiments accessoires (article 126, règlement de zonage 2013-05);

**CONSIDÉRANT QUE** la construction envisagée ne nuit aucunement à l'aspect visuel de l'ensemble bâti puisqu'elle se situe à l'arrière du bâtiment par rapport à la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil du chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été portée à l'attention du CCU en date du 11 mai 2015 et que le Comité est favorable à la demande de dérogation et a fait une recommandation à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure à notre règlement de zonage 2013-05, plus spécifiquement à l'article 126 de ce dernier et de permettre l'agrandissement du garage existant aux conditions suivantes :

- 1- L'agrandissement projeté doit respecter le plan projet présenté à notre service d'urbanisme, ainsi qu'au CCU (dimension et localisation);
- 2- La finition extérieure doit être la même que celle de la partie existante.
- 3- Les travaux doivent être exécutés dans les 12 mois de la date d'émission du permis de construction.

**Adoptée.**

#### **8.4 15-06-17756 Dérogation mineure : Projet d'agrandissement du chalet situé à lot 1 Isle 1 lac Gagnon app.1-1-1.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure, concernant une partie d'un agrandissement d'un bâtiment principal dans la marge riveraine situé à lot 1 Isle 1 lac Gagnon app. 1-1-1 (article 94 du règlement de zonage 2013-05), a été déposée par le propriétaire le 1 mai 2015 à notre service d'urbanisme, et ce en bonne et due forme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter un empiètement de 4.16m x 1.5m dans la marge de non-construction du 15 à 20 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se situent à l'extérieur de la bande de protection riveraine (0 à 15 mètres);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a la conformité du système septique et que la demande n'a pas pour effet d'augmenter le nombre de chambres à coucher;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été portée à l'attention du CCU en date du 11 mai 2015 et que le Comité est favorable à la demande de dérogation et a fait la recommandation à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure à notre règlement de zonage numéro 2013-05, plus spécifiquement à l'article 94, en ce sens de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec un empiètement de 4,16 x 1,5 mètre, dans la marge riveraine (zone de non construction de 15 à 20 mètres) aux conditions suivantes :

- 1- La bande de protection riveraine ne doit pas être altérée et si elle l'a été, elle doit être remise à son état naturel par une plantation adéquate d'herbacées, d'arbustes et d'arbres, selon les exigences du service de l'environnement de la Municipalité;
- 2- Les travaux d'agrandissement doivent respecter le plan projet présenté à notre service d'urbanisme, ainsi qu'au CCU (dimension et localisation);
- 3- Les travaux doivent être complétés dans les 12 mois de l'émission du permis de construction

**Adoptée.**

#### **8.5 15-06-17757 Adoption du règlement sur les nuisances**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été présenté lors de l'assemblée régulière du 10 avril dernier ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement 2015-05 sur les nuisances;

**Et que,**

Ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite.

**Adoptée.**

#### **8.6 15-06-17758 Demande d'un P.I.I.A- 1914, rue Principale, Duhamel**

**Considérant que** la demande de permis pour le remplacement de fenêtres et de la porte d'entrée du 1914 rue Principale doit être soumise à un PIIA ;

**Considérant que** suite à l'analyse de la demande par le CCU il est recommandé d'accorder le permis ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil autorise l'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis, par intérim d'émettre le permis pour les travaux tels que demandés.

**Adoptée.**

#### **8.6 15-06-17759 Appui-appel à la Solidarité du monde municipal- Requête commune concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

**CONSIDÉRANT QU'**un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable des municipalités concernées.

**CONSIDÉRANT** les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

**CONSIDÉRANT** l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

**CONSIDÉRANT QU'**il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil municipal de Duhamel se joignent à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée

aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

**Adoptée.**

## **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **9.1 Compte rendu du service des Loisirs, culture et tourisme**

Monsieur David Pharand donne le compte rendu des Loisirs, culture et tourisme.

### **9.2 15-06-17760 Assemblée générale annuelle : Réseau Biblio Outaouais**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Monsieur Gilles Payer, conseiller et mesdames Roselyne Bernard, bibliothécaire et Pearl Lefebvre Filion, aide bibliothécaire soient autorisés à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Outaouais qui se tiendra le 6 juin prochain à la municipalité de Campbell's Bay;

**Et que,**

Les frais de déplacement en covoiturage inhérents à ces déplacements soient remboursés.

**Adoptée.**

### **9.3 15-06-17761 Projet 2017- Festival de la raquette**

**ATTENDU QUE** des festivals de la raquette sont organisés par la Fédération québécoise du Festival de la marche partout au Québec au même titre que le Festival de la marche;

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité de Duhamel est sillonné par plusieurs kilomètres de sentiers de raquette;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Duhamel pourrait déposer sa candidature dans l'éventualité qu'elle soit retenue au même titre que le Festival de la marche;

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à déposer la candidature de la municipalité de Duhamel auprès de la Fédération québécoise du Festival de la marche pour la tenue d'un Festival de la raquette au plus tard à l'hiver 2017.

**Adoptée.**

## **10. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ**

### **11. VARIA**

#### **11.1 15-06-17762 Demande d'appui de la FQM concernant la signature du nouveau Pacte fiscal**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Il est résolu** à l'unanimité

**Que,**

Le Conseil municipal de Duhamel appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**Et que,**

Les membres du Conseil de Duhamel demandent à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Adoptée.**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. 15-06-17763 Fermeture de l'assemblée**

Il est **résolu** à l'unanimité

**Que,**

L'assemblée se termine à 21h20.

**Adoptée.**

---

David Pharand  
Maire

---

Claire Dinel, gma  
Directrice générale